Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 25 (1988)

**Heft:** 893

Rubrik: L'invité de DP

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITE DE DP

## Dettes du tiers monde: l'Etat payera

Une nouvelle phase se développe dans la tourmente des dettes du tiers monde. Par des astuces comptables, des trocs, des ventes de créances, les grandes banques en viennent à tenir compte de l'impossibilité d'être remboursées. En même temps c'est le fisc des pays créanciers respectifs qui commence à passer à la caisse. La nouvelle phase est appelée celle du réalisme. La grande Citicorp fit l'année

passée — encore avant le krach d'octobre — le premier pas en augmentant massivement ses provisions de perte. Toutes les grandes banques du monde anglo-saxon suivirent. Les instituts européens connaissaient déjà des montants de provisions plus élevés. Suivant les pays et leurs coutumes fiscales, ces provisions, qui réduisent les bénéfices d'exploitation d'autant, diminuent les impôts à payer.

une trouvaille, combien d'à peu près tirés par les cheveux et de calembours sans saveur, quand ils ne sont pas singulièrement déplacés. Une fois de plus, les médiocres discréditent le jeu et nous gâtent notre

piaisir.

Le jeu avec les mots tend à perdre toutes ses vertus de polémique et de salubre inconvenance. Les trouvailles du *Canard* sont la manifestation linguistique d'un refus politique: celui des «vérités» officielles, des prétentions ou des réputations injustifiées et des idées reçues. Ce qui est en jeu, c'est la validité des discours régnants et la confiance que trop de lecteurs crédules accordent à la presse gouvernementale, de quelque bord qu'elle soit. En revan-che, je vous défie de trouver, dans ce qui suit les titres joueurs de nos quo-tidiens, la moindre impertinence, la plus petite contestation des opinions régnantes. Passé le calembour initial, c'est l'esprit de sérieux qui règne, et le discours le plus convenu. Les slogans de mai 68 — ce furent souvent des trouvailles verbales — étaient révolutionnaires; et la demière formule lancée à Dorigny «Arbenz macht frei» est admirablement centrée. Mais que contestent les à peu près que nous proposent la plupart des journaux d'aujourd'hui? Pauvre jeu qui ne prend de libertés qu'avec les mots. ■

Jean-Luc Seylaz

Là où cela ne suffirait pas, de nouveaux instruments permettent de faire contribuer l'Etat d'une manière claire. C'est d'abord le cas, quand une perte nette est à enregistrer — si le débiteur se refuse définitivement à passer à la caisse. Ensuite il y a la vente des créances au rabais sur le marché libre. Suivant la combativité des pays débiteurs, ces rabais vont de 20, 30, jusqu'à 90% pour le Pérou pendant un certain temps quand Garcia limita les paiements d'intérêts. La perte, làaussi, peut être défalquée du revenu imposable de la banque. Si elle diminue son dividende, un manque de revenu apparaît également chez le porteur des actions et réduit encore les rentrées fiscales dans la mesure où il n'y a pas de système d'élimination de la double imposition («avoir fiscal» par exemple). Quand les banques vendent leurs créances, une rédemption finale et entière ne profite plus qu'à l'heureux acheteur. Pour cette raison et parce que toutes les provisions selon l'art comptable ne donnent pas déjà droit à la diminution des impôts, on a inventé des institutions spécialisées. Ces «caisses de dettes» (IBA-Investors au Japon) achètent également les mauvaises dettes des banques et deviennent ainsi les créanciers. Cependant elles gèrent le total des flux qui peuvent être obtenus des pays du tiers monde et si par chance tout est repayé un jour, la situation de cette caisse s'en trouvera améliorée et elle pourra rémunérer ses banques-actionnaires ou bénéficiaires. Une fi-

liale nouvelle de la banque mondiale, selon le «système de garantie multilatéral contre les risques à l'investissement», pourrait être un autre institut de cette sorte. Dans le cas extrême, même un ressortissant riche d'un pays endetté, qui aurait contribué à l'endettement par la fuite des capiraux orchestrée par lui-même, pourrait se réassurer dans cette filiale quand il réinvestit ses avoirs dans son pays. Une astuce nouvelle vient d'être inventée dans le cas du Mexique. Les banques peuvent troquer leurs créances (avec un rabais de moitié environ) contre des obligations à coupon zéro du Trésor américain que le Mexique pourra offrir. Dans ce cas comme dans celui des «caisses de dette», les banques peuvent rendre effective la perte probable sur leurs créances et profiter d'une taxation réduite — tout de suite.

En Suisse la statistique témoigne, me semble-t-il, de ce partage du fardeau entre les banques-mauvais-investisseurs et l'Etat. Car en 1982 les impôts directs des cinq grandes banques se montaient à 48,4% du bénéfice déclaré, mais à 39,8% seulement en 1986. Je ne connais pas suffisamment réduction marquée des taux d'imposition qui puisse expliquer cette chute. Depuis 1980, les impôts des grandes banques ont augmenté de 90%, le bénéfice de 119% et les «pertes, amortissements et provisions» de 289%. La statistique suisse — et les bilans des banques — nous font grâce de ce qui est amortissement grâce de ce qui est amortissement sur le logiciel électronique, sur les plantes vertes de bureau et sur les pertes dans le tiers monde. Cependant les faits sont là. On ne s'arrêtera probablement pas ici. L'Etat, c'est-à-dire nous, paierons aussi dans cette affaire de l'endettement. Nous avons commencé à payer par un autre canal aussi: les risques croissants des affaires ont été invoqués maintes fois déjà pour justifier les marges croissantes, par exemple dans le domaine des hypothèques. Cette marge-ci a doublé en dix ans. Les faits sont là, disions-nous.

**Beat Kappeler** 

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).